

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Reprise des activités de contrôle de la châtaigne d'eau

Le vendredi 8 juillet 2022 – L'Organisme de bassin versant de rivière Yamaska (OBV Yamaska) reprendra ses travaux de détection et de contrôle de la châtaigne d'eau la semaine prochaine dans la rivière Yamaska et sa tributaire, la rivière Noire. Cette espèce exotique envahissante (EEE) nuit aux plantes indigènes dans la rivière ainsi qu'à la vie aquatique. Il est impératif de la contrôler pour limiter sa propagation et par le fait même réduire ses impacts.

« Les colonies de châtaigne d'eau créent d'épais tapis de biomasse qui empêchent la lumière de pénétrer dans la rivière et diminuent les quantités d'oxygène dans l'eau. Cette situation mène à une disparition des autres espèces végétales et à l'éloignement de la vie animale fluviale des zones envahies », explique Alexandre Joly, gestionnaire de projets à l'OBV Yamaska

L'OBV Yamaska travaille depuis l'été 2019 au contrôle de la châtaigne d'eau. En 2019, les techniciens de l'organisme ont retiré manuellement 40 mètres cubes (m³) de ces plants. L'année suivante, ce sont 9,2 m³ qui ont été amassés. Puis en 2021, un total de 12,9 m³ a été enlevé de l'eau. Le volume de châtaigne d'eau retiré de la Yamaska jusqu'à maintenant atteint 62,1 m³.

« Nous estimons à, au plus, une dizaine de mètres cubes la quantité de châtaigne qui sera retirée cette année. En 2021, deux nouvelles colonies avaient été localisées pour la première fois, d'où l'augmentation observée. Nous devrions recommencer à voir une tendance à la baisse des quantités retirées cette année », estime M. Joly.

L'opération de détection et de contrôle, réalisée avec une chaloupe à moteur et deux canots, s'étendra de la ville de Saint-Césaire jusque dans le grand lac Saint-Pierre, dans le fleuve Saint-Laurent. Les techniciens remonteront aussi la rivière Noire jusqu'au village de Saint-Pie. La longueur des segments patrouillés ou traités sera d'environ 127 kilomètres de rivière pour une superficie de 14 kilomètres carrés.

Les travaux se dérouleront du 11 juillet jusqu'à la fin du mois d'août.

Ce projet est rendu possible grâce au financement accordé par la Fédération de la faune du Québec, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, en partenariat avec le Fonds d'action Saint-Laurent, et de leur programme Affluents maritimes, ainsi que de la municipalité de Saint-Hyacinthe. La municipalité de Saint-Damase est également partenaire du projet.

L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement du Québec pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

-30-

Pour information

Michel Laliberté

Responsable des communications

OBV Yamaska

michel.laliberte@obv-yamaska.gc.ca

450 578-2015